

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 5 mai, 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE A HUIS CLOS AU 30 CHEMIN BEGLEY (BUREAU MUNICIPAL), ET PAR VOIE VISIOCONFÉRENCE, LE 5 MAI 2020 À 19H02, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE : PAUL CHAMBERLAIN, LYNN NOËL, HENRI CHAMBERLAIN, CRAIG GABIE, SYLVAIN LA FRANCE

SONT PRÉSENTS EN SALLE, ROBERT BERGERON, LYNNE LACHAPELLE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

2020-05-079

1.2 **SÉANCE TENUE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Chamberlain, appuyé par Henri Chamberlain et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence,

QUE le conseil publie un avis, sur son site Internet, informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours de cette séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel ou téléphone.

1.3 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Séance tenue à huis clos
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie

- 1.11 Taux d'intérêts et de pénalité du règlement 2019-028
- 1.12 Comité d'entrevues - Inspecteur / Inspectrice en urbanisme et Environnement / Superviseur travaux publics

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1

3. TRANSPORT

- 3.1 Octroi du contrat de l'appel d'offre sur invitation regroupée – chlorure de calcium

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Date pour le ramassage des encombrants

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-05-080

1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 2.1 TELMATIK – INTERDICTION DE FEU A CIEL OUVERT
- 3.2 SURTEMPS

ADOPTÉE

2020-05-081

1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-05-082

1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
 Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois D'avril 2020, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	32 798,65 \$
Remises provinciales	11 725,66 \$
Remises fédérales	4 542,67 \$
Remises du Régime de retraite	4 297,09 \$

ADOPTÉE

2020-05-083

1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
 Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois d'avril 2020 totalisant un montant de 9 367,63 \$.

ADOPTÉE

2020-05-084

1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle

APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois d'avril 2020 totalisant un montant de 52 537,20 \$ incluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2020-05-085
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (1 275,88 \$)

2020-05-086
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

2020-05-087
1.11

TAUX D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉ DU RÈGLEMENT 2019-028

CONSIDÉRANT que la crise du COVID-19 pourrait entraîner des difficultés de paiement pour les résidents et les entreprises conformément aux modalités énoncées dans la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec prévoit que les municipalités peuvent abaisser les taux d'intérêt pour les dettes impayées;

CONSIDÉRANT que l'article 10 du règlement 2019-028 imposant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 prévoit que le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa de l'article 10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lynn Noël, appuyé par Paul Chamberlain et résolu;

QUE les taux d'intérêts et de pénalité du règlement numéro 2019-028 imposant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » jusqu'au 1^{er} juillet 2020;

En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue par la présente résolution sera renouvelée par résolution pour une période déterminée par le conseil.

La présente résolution a effet depuis le 1^{er} avril 2020.

ADOPTÉE

2020-05-088
1.12

COMITÉ D'ENTREVUES - INSPECTEUR / INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT / SUPERVISEUR TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil mandate Robert Bergeron, Paul Chamberlain, Lynn Noel et Craig Gabie pour faire partie du comité d'entrevue pour l'offre d'emploi de l'inspecteur / inspectrice en urbanisme et environnement / superviseur des travaux publics.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-05-089
2.1

TELMATIK – INTERDICTION DE FEU A CIEL OUVERT

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Henri Chamberlain

Et résolu

QUE le conseil mandate l'administration générale de renvoyer le message d'interdiction de feu a ciel ouvert a travers notre système d'alerte Telmatik.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2020-05-090

3.1

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRE SUR INVITATION REGROUPÉE – CHLORURE DE CALCIUM

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Lynn Noël
Et résolu

QUE le conseil autorise l'achat de 16 ballots de 1000 kg de calcium au coût de 595 \$ par ballot pour un coût total de 9 520 \$, excluant les taxes applicables et la livraison est incluse dans ce prix à Somavrac c.c.

ADOPTÉE

3.2

SURTEMPS

REPORTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2020-05-091

4.1

DATE POUR LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE les dates pour le ramassage de encombrants seront les 3, 4 et 5 juin 2020.
En 3 secteurs.

ADOPTÉE

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE

8. VARIA

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10.


CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h40.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».